

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 24 JUIN 2021 à 19 H 30

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - VAN CORTENBOSCH Rénald , ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints

MONDET Geneviève, TERNISIEN J-François, , CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie,

Absent : WASSON Emeric, GUERDER Charles, RICHARD Damien

Secrétaire de séance : Jesan-Christophe CAVORET

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative
- Convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour les navettes estivales et participation financière de la commune
- Recensement de la population 2022 : désignation d'un coordonnateur
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : proposition d'exonération de 2 ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
- Révision des charges locatives
- Modification du PLU
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021 qui est adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

NEAN T

DECISION MODIFICATIVE N°1 – DELIBERATION 2021/18

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Préfecture demandant de régulariser par une décision modificative le montant d'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020 qui ne correspond pas au montant reporté au budget primitif 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la décision modificative n° 1 qui correspond à un virement de crédit de 0.09 €

CONVENTION FINANCIERE A INTERVENIR ENTRE LA REGION ET LES COMMUNES DE MORILLON, SAMOENS, SIXT-FER-A-CHEVAL, LA RIVIERE-ENVERSE, CHATILLON-SUR-CLUSES ET VERCHAIX POUR LES NAVETTES TOURISTIQUES SAISON ESTIVALE 2021 – DELIBERATION N°2021/19

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence « transports touristiques » est exercée par le SIMG mais que la loi LOM ne permet plus au SIMG de conserver cette compétence au-delà du 30 juin 2021. A compter du 1^{er} juillet 2021 cette compétence sera transférée de droit à la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec prévision de transférer ensuite cette compétence à la CCMG.

Les élus des communes de Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, La Rivière-Enverse, Chatillon-sur-Cluses et Verchaix souhaitent mettre en place des navettes estivales pour emmener les usagers sur les secteurs touristiques du Fer-à-Cheval, Joux-Plane et la Cascade du Rouget et ainsi limiter le nombre de véhicules sur ces sites.

Le Maire précise que les communes de Châtillon-sur-Cluses et La Rivière-Enverse ne seront pas concernées par ces navettes, mais propose, par solidarité envers les autres communes, de participer financièrement à ce service. La Région Auvergne-Rhône-Alpes prenant 50 % de la dépense à sa charge, la participation financière de la commune de La Rivière-Enverse s'élève à 500 € H.T. .

Le tarif pour les usagers sera de 1 € pour jour quel que soit le nombre de navettes empruntées, avec gratuité pour les enfants de moins de 5 ans et ces navettes fonctionneront du 3 juillet au 29 août 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ de participer financièrement à la mise en place de navettes touristiques estivales pour un montant de 500 €, et autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022 : DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR COMMUNAL – DELIBERATION N° 2021/20

Le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population qui devait avoir lieu en 2021 a été reporté en raison du Covid et se déroulera du 20 janvier au 19 février 2022. Il faut donc désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement ; celui-ci peut être soit un élu local, soit un agent de la commune

Le Maire rappelle qu'en 2021, Mr CAVORET Jean-Christophe avait accepté ce rôle de coordonnateur communal et avait suivi une 1^{ère} formation. Il lui est donc demandé s'il souhaite renouveler sa candidature, proposition acceptée par celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mr CAVORET Jean-Christophe en tant que coordonnateur communal chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement en 2022.

Le Maire précise que Mr CAVORET sera nommé par arrêté municipal et qu'une délibération sera prise à la prochaine séance pour fixer les modalités et le montant du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

AUGMENTATION DES CHARGES LOCATIVES DE Mme PEREZ – DELIBERATION N° 2021/21

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise à la dernière séance concernant l'augmentation des charges locatives faisant suite à la demande des locataires. Elle expose que Mme PEREZ souhaiterait que ses charges locatives mensuelles soient encore augmentées de 30 € passant ainsi de 150 € à 180 € par mois, afin que la régularisation soit moins importante en fin d'année.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à augmenter les charges locatives mensuelles de Mme PEREZ de 30 €.

MODIFICATION DU PLU

Le Maire expose au Conseil municipal la réclamation faite par un administré suite à l'approbation du PLU. Sa demande de classement en zone constructible d'une partie de son terrain avait reçu un avis favorable lors de l'enquête public mais n'a pas été mis en application. Le Maire suppose qu'il s'agit d'une omission dans le plan du PLU et demande l'avis du Conseil municipal.

Le Conseil Municipal pense également qu'il s'agit d'un oubli et souhaiterait que cette omission soit régularisée le plus rapidement possible.

Mme le Maire propose de prendre des renseignements auprès de la DDT afin de connaître la procédure à engager.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES ET DIVERS

- **Installation de la fibre** : les travaux sont en cours et des fermetures de routes seront à prévoir entre 7 h 30 et 17 h, jusqu'au 15 août
- **assainissement collectif** : les travaux pour les secteurs de Plan et Marvel ont été attribués et seront réalisés de février à juillet 2022. En ce qui concerne le secteur de « Cellières le Plon » les travaux vont se terminer, les goudronnages vont être réalisés pour la mi-juillet
- **Commission communication** : un questionnaire a été lancé pour la mise en place d'un marché, à ce jour 60 réponses ont été retournées
- **Octobre rose** : la manifestation se déroulera le 24 octobre avec une arrivée au lac de Morillon où des activités seront proposées par différentes associations. Chaque commune participante sera décorée.

Le Maire,
Sylvie ANDRÉS

